

Ordonnance du DETEC sur la navigabilité des aéronefs (ONAE)

Modification du ...

*Le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
(DETEC)*

arrête:

I

L'ordonnance du DETEC du 18 septembre 1995 sur la navigabilité des aéronefs¹ est modifiée
comme suit:

Titre précédant l'art. 52a

Chapitre 10a: Dispositions pénales

Art. 52a

Quiconque enfreint l'une des obligations prévues aux art. 19, 20, 22 et 29, al. 1,
est puni conformément à l'art. 91, al. 1, let. h, LA.

II

La présente modification entre en vigueur le

¹ RS 748.215.1